



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Deuxième Table ronde sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements

Des parlements dynamiques : stimuler l'auto-développement

Note d'orientation

Au cours de ces dernières décennies, l'assistance technique externe offerte aux parlements, ainsi que le nombre de partenaires impliqués dans ces efforts, n'ont cessé de croître. L'Union interparlementaire (UIP), le Parlement européen, l'Assemblée nationale française, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le National Democratic Institute (NDI), désireux de tirer les enseignements de cette expérience et d'améliorer l'efficacité des programmes d'assistance, ont collaboré à l'élaboration des **Principes communs en matière d'assistance aux parlements**.¹ Ce document, qui s'appuie sur la contribution des parlements et d'autres organisations, met en lumière dix principes clés de l'assistance aux parlements. Ces Principes communs, officiellement adoptés à l'occasion de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP (octobre 2014), ont depuis lors été entérinés par 93 parlements nationaux et 24 organisations partenaires.² Ils ont vocation à reprendre les éléments les plus importants et les plus stimulants du renforcement parlementaire et à offrir à tous les acteurs qui y participent une langue commune dans laquelle dialoguer.

Pour faciliter l'application des Principes communs, une série de tables rondes rassemblant les parlements et leurs partenaires en matière d'assistance a été organisée. La première de ces tables rondes, qui s'est déroulée en octobre 2016, portait sur le Principe commun 3, à savoir : *L'assistance aux parlements doit viser des résultats durables*. Elle a permis de présenter les bonnes pratiques visant à améliorer la pérennité des projets d'assistance et de les répertorier.³

La première Table ronde a souligné que les parlements qui bénéficient d'une aide extérieure doivent prendre une part active à la définition des priorités et à la conduite de leur propre développement pour qu'un changement durable ait lieu. Cette idée sous-tend le premier principe : *Les partenaires règlent leur action sur les besoins du Parlement*. Bien que ce principe soit généralement considéré comme primordial, les parlements et leurs partenaires en matière d'assistance manquent d'outils pour le mettre en œuvre sur le plan opérationnel.

Objectif

La deuxième Table ronde d'experts sur les Principes communs a pour objectif de donner un tour plus concret à la prise en main par les parlements de leur propre développement (et aux Principes communs dans leur ensemble) en intensifiant l'implication parlementaire dans l'identification et la réalisation des priorités de renforcement.

Par le biais de discussions interactives, la table ronde contribuera à l'élaboration d'un guide à l'intention des parlements et de leurs partenaires. Ce guide aura pour but d'aider les parlements à s'engager de façon plus dynamique, ainsi qu'à être mieux en mesure d'évaluer les offres d'assistance. Le renforcement de la participation parlementaire aux stades préliminaires du processus d'assistance permettra l'élaboration de projets administrés pour une plus large part à l'échelon local, offrant une plus grande souplesse et plus en prise avec la réalité locale. Ce guide offrira aussi aux parlements et à leurs partenaires en matière d'assistance un ensemble transparent de critères susceptibles de servir de base aux relations d'assistance, rendant possible l'établissement de partenariats plus étroits et l'obtention de résultats plus probants et durables.

Grandes lignes du programme

- **La séance du matin** a pour objectif de permettre aux parlements et à leurs partenaires en matière d'assistance de débattre des bonnes pratiques et des enseignements tirés des efforts d'intégration, dans les projets, de l'infrastructure et des procédures internes du parlement en matière de renforcement.

¹ http://www.ipu.org/pdf/publications/principles_fr.pdf

² Appuis manifestés depuis le 13 février 2018 : <https://www.ipu.org/file/4146/download?token=54ltVdmd>

³ Rapport de la première table ronde : <http://www.ipu.org/splz-f/common16/report.pdf>

- **La séance de l'après-midi** sera consacrée à un travail en groupes destiné à élaborer un projet de guide contenant des conseils pratiques pour renforcer le rôle central joué par le parlement dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Participants

Les participants seront des représentants des parlements et de leurs partenaires en matière d'assistance chargés des projets d'assistance aux parlements (secrétaires généraux, personnel parlementaire, parlementaires, partenaires et experts en matière d'assistance aux parlements).

Inscription

Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne au moyen du lien suivant : <http://www.surveygizmo.eu/s3/90069216/Table-ronde-d-experts-sur-les-Principes-communs-en-matiere-d-assistance-aux-parlements>. La date butoir des inscriptions a été fixée au **16 mars 2018**. La confirmation d'inscription sera envoyée dans un délai de deux jours ouvrables.

Veuillez noter que le nombre de places est restreint. Les parlements sont priés de limiter leur participation à deux représentants au maximum et les organisations partenaires à un représentant au maximum. Nous vous invitons également à vous inscrire rapidement pour vous assurer d'être en mesure de participer.

Langues :

La documentation sera fournie en français et anglais. L'interprétation sera assurée en français, anglais, espagnol et arabe.

Date et lieu :

La deuxième Table ronde aura lieu de **9 h 30 à 17 h 30** le **29 mars 2018**, dans le sillage immédiat de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP.

Elle se déroulera au **Siège de l'UIP**, à Genève, à l'adresse ci-dessous :

5, chemin du pommier
1218 Le Grand-Saconnex
Genève - Suisse